

## **ARRÊTÉ n°2026\_046\_CO\_AI portant désignation des membres du jury du concours de technicien territorial – session 2026**

### **LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, modifiée, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019, modifiée, de transformation de la fonction publique,
- VU** l'arrêté du 19 juin 2007, modifié, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU** le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010, modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,
- VU** l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU** le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- VU** le décret n°2018-114 du 16 février 2018, modifié, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ,
- VU** l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ,
- VU** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- VU** le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de

limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

- VU** l'arrêté du 7 août 2025 portant ouverture du concours de technicien territorial 2026 pour la région Pays de la Loire,
- VU** l'arrêté modificatif du 23 septembre 2025 portant ouverture du concours de technicien territorial 2026 pour la région Pays de la Loire,
- VU** l'arrêté modificatif du 9 mars 2026 portant établissement du règlement du concours de technicien territorial 2026,
- VU** l'arrêté du 3 avril 2026 portant établissement de la liste des intervenants aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membres du jury du concours de technicien territorial - session 2026 :

#### Collège des élus locaux

- COLAS Fabienne                      Conseillère municipale, Haute-Goulaine
- DELCROIX Elisabeth              Conseillère municipale, Montreuil-Juigné
- PAVIZA Karine                        Maire, Geneston

#### Collège des fonctionnaires territoriaux

- GUIFFAUD Clair                      Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, représentant du personnel CAP B du Centre de gestion de Loire-Atlantique
- LEMAN Pascal                        Ingénieur, chef de projets d'espaces publics, Pôle Loire Chézine, Nantes Métropole
- MALLARD Hugues                    Attaché hors classe, Directeur Général des Services, Thouaré sur Loire

#### Collège des personnalités qualifiées

- AFANGNIKE Camille                Ingénieur Date SIG, Nantes Métropole
- ALLAIN Gérard                        Ingénieur en chef honoraire, responsable d'agence Nantes Métropole Habitat
- RAMPILLON Solenne                Cheffe de service environnement, Communauté de Communes Pays des Herbiers

## ARTICLE 2

La présidence du jury est confiée à Madame Karine PAVIZA et Madame Elisabeth DELCROIX est désignée comme suppléante de la Présidente du jury en cas d'empêchement de cette dernière.

## ARTICLE 3

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)).

À Nantes, le 3 avril 2026



Philip SQUELARD  
Le Président

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) pour une durée minimale de deux mois.